



Règlement Général et charte des membres 2017-2018

Organisation, informations pratiques et communications

Le site internet <http://mjhannut.be/teenage-rock-team/>, est le centre de toute la communication de la Teenage Rock Team. Vous y retrouvez à tout moment toutes les informations pratiques dont vous avez besoin (horaires des cours, coordonnées, ...) ainsi que les communications des animateurs.

Ces communications sont essentielles au bon déroulement de l'année. Il est indispensable que vous et votre (vos) enfant(s) en preniez connaissance régulièrement. Celles-ci vous sont, en outre, transmises par e-mail aux coordonnées que vous nous aurez fournies.

Il se peut également que les animateurs prennent contact avec vous ou avec le jeune directement par sms afin de s'organiser plus rapidement.

Tarifs et facturation

La facturation des ateliers s'effectue par créances trimestrielles. Les parents des élèves reçoivent chaque trimestre une facture comprenant le décompte des ateliers.

Rem : Le montant de la cotisation annuel sera automatiquement ajouté au solde de la 1ère facture.

Pour les membres inscrits aux ateliers ayant lieu à Braives, merci de vous renseigner auprès de Ludivine Bourgeois du Centre culturel (019/54.92.52 / ludi.bourgeois@skynet.be) pour toutes informations concernant la tarification et/ou la facturation.

Règlement:

- ▶ Tout trimestre entamé sera facturé.
- ▶ Les membres en défaut de paiement peuvent être exclus des ateliers de façon provisoire voir définitive.
- ▶ Un cours annulé par l'élève est un cours perdu.
- ▶ Si pour des raisons personnelles ou professionnelles un cours est suspendu par l'animateur,

1) Le cours sera reporté ultérieurement (durant les congés scolaires).

2) Le coût de celui-ci sera déduit de la déclaration de créance du trimestre suivant.

En cas d'absence

S'il n'est pas possible pour le jeune d'assister à l'un de ses ateliers, celui-ci est tenu d'en informer son animateur par téléphone ou sms au plus tard 24 heures avant le supposé ateliers.

Si pour des raisons personnelles ou professionnelles un ateliers est suspendu par l'animateur, soit ce dernier sera reporté ultérieurement (durant les congés scolaires), soit le coût de celui-ci sera déduit de la déclaration de créance du trimestre suivant.

Il se peut occasionnellement que l'animateur propose à l'élève une modification de l'heure de sa séance. Cette modification n'est valable que pour la date mentionnée. L'horaire hebdomadaire fourni en début d'année et disponible sur le site internet reprend application dès la séance suivante.

Contact

Pour toutes questions relatives à l'atelier suivi (absence etc...), merci de prendre contact directement avec l'animateur concerné.

En cas de questions ou informations relatives aux ateliers complémentaires ou à la Teenage Rock Team de manière générale (aux paiements, etc...), merci de prendre contact avec le responsable :

Pierre Mottet (0496 / 29 89 36 – trt@mjhannut.be)

La Teenage Rock Team et Facebook

Afin de donner un espace de visibilité aux activités des jeunes et montrer leurs talents, la Teenage Rock Team anime une page Facebook (www.facebook.com/TeenageRockTeam). Nous vous invitons chaleureusement à « liker » cette page, à y inviter vos familles et connaissances et à en partager les publications. Vous ferez le succès de la Teenage Rock Team et de ses jeunes!

Remarque: Il se peut que nous prenions des photos au cours de l'année. Si vous ne souhaitez pas que les photos de votre (vos) enfant(s) soient diffusées, merci de nous en informer.

D'autre part, la Teenage Rock Team propose également un groupe Facebook, qui, cette année, sera réservés aux jeunes, nouveau et anciens membres (www.facebook.com/groups/340968185953360/). Celui-ci a pour but de leur fournir un espace d'expression et d'entraide. Les jeunes sont ainsi vivement conviés à prendre part à ce groupe, à y discuter, poser des questions, échanger.

Date:

Signature et mention « lu et approuvé »

Pierre Mottet, responsable de la Teenage Rock Team

Le parent

Le jeune

La Charte des jeunes de la Teenage Rock Team

La charte reprend un certains nombres de principes à respecter, tout au long de l'année. En tant que membre de la Teenage Rock Team, le jeune en est le représentant. Il est donc nécessaire que celui-ci adopte un comportement irréprochable au sein de la maison des jeunes de Hannut, du centre culturel de Braives-Burdinne, en dehors et sur les réseaux sociaux.

Le jeune s'engage à :

- ▶ Prendre connaissance, sur le site internet, des différentes informations relatives à l'organisation de l'année.
- ▶ S'assurer de prendre connaissance des communications des animateurs (en consultant le site, ses e-mails et ses sms).
- ▶ Tenir informé ses parents des différentes communication émanant de la TRT.
- ▶ Répondre dès que possible aux questions posées par les animateurs par e-mails, sms ou téléphone.
- ▶ Respecter l'horaire annuel et hebdomadaire des cours.
- ▶ Participer régulièrement aux cours individuels.
- ▶ Faire preuve d'implication (Apporter des morceaux...).
- ▶ Prévenir son animateur en cas d'empêchement, en temps et en heure, comme stipuler précédemment.
- ▶ Faire preuve de politesse et de bonne volonté.
- ▶ Participer régulièrement aux cours collectifs.
- ▶ Faire preuve d'implication (Travailler les morceaux demandés...).
- ▶ Faire preuve de cohésion et de sympathie envers les autres jeunes.
- ▶ Faire preuve d'entraide.
- ▶ Respecter les autres avec leurs qualités et leurs défauts.
- ▶ Respecter les aptitudes de chacun sans prétention et sans moquerie.
- ▶ Participer aux concerts de fin d'année.
- ▶ Participer aux répétitions.
- ▶ Informer rapidement les animateurs de tout changement de coordonnées (élève et parent).

Le jeune et ses parents attestent avoir pris connaissance des conditions et règles ci-dessus et s'engagent à les respecter tout au long de l'année.

Date:

Signature et mention « lu et approuvé »

Pierre Mottet, responsable de la Teenage Rock Team

Le parent

Le jeune